

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 juin 2018

à 20h30 EN MAIRIE

PRESENTS : Mmes Virginie Pate, MM Laurent Schouwey, Martial Perrin, Francois-Xavier Lambert, Patrick Caillot, Fabrice Comte, Patrick Monneret,.

EXCUSES : MMES Céline Charton, Françoise François, M Benjamin Magdelaine

ABSENTS : M Romuald Chopard

Pouvoir de MME Céline Charton à M Fabrice Comte.

Pouvoir de MME Françoise François à M Patrick Caillot.

Secrétaire de séance: M Laurent Schouwey

LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 avril 2018 :

1 VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CCVA:

Approbation à l'unanimité des membres présents.

2 EGLISE, DEVIS PIERRE TOMBALE:

La pierre tombale à restaurer se situe dans l'Eglise de Vaudrey, il s'agit de la pierre tombale de Maximilien de Vaudrey, chambellan de Charles Quint. Classée au titre des Monuments historiques le 13/10/1906.

La pierre est au mur et se dégrade. Le devis proposé pour la première phase de sa restauration s'élève à 5300 € H.T.

Devant l'intérêt de cette pierre tombale, la commune souhaite la restaurer et sollicite le concours des financements de la DRAC à hauteur de 75%. Les 25 % restant à la charge de la commune pour environ 1325€ H.T. La commune inscrira cette dépense à son budget, et fera de même pour la seconde phase de restauration.

Le devis est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3 DEMANDE D'ESTER EN JUSTICE :

Dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au maire, le Conseil Municipal décide de déléguer au Maire d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans le cas défini ici, relatif au bail locatif non respecté, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 euros, pour les communes de moins de 50000 habitants.

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.

4 SPA : CONVENTION FOURRIERE ET CONVENTION 30 MILLIONS D'AMIS :

La convention 30 MILLIONS d'AMIS est reconduite de façon tacite, de sorte que les chats errants soient dénombrés et stérilisés, puisque la somme allouée n'a pas été utilisée.

Le Conseil Municipal est disposé à signer la convention fourrière avec la S.P.A au prix d'un euro par habitant, selon le chiffre du dernier recensement.

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

5 PROJET ELEVAGE AVICOLE :

Après discussion, l'avis du Conseil Municipal est rendu : 3 avis défavorables, 1 abstention, 5 avis favorables.

6 REPRISE DES CONCESSIONS :

La procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon, est longue. Toutes les concessions observées à l'état d'abandon sur le Procès-verbal du 24 octobre 2017, sont sans titre de concessions. Elles peuvent donc être reprises sans procédure.

7 ANALYSE DE L'AIR A L'ECOLE MATERNELLE :

Le devis proposé par l'entreprise DEKRA s'élève à 600.00€ H.T, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

8 DESIGNATION DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES :

Dans le cadre du règlement européen de la Protection des Données, il convient de désigner un délégué à la protection des données sensibles. Dans le cadre de sa convention SITIC avec le SIDEC, le Conseil Municipal choisit de nommer la personne désignée par le SIDEC, à la protection des données. (délégué mutualisé)

9 CARTES AVANTAGES JEUNES 2018 -2019:

Reconduction de l'opération des cartes avantages jeunes. Les cartes seront offertes par la commune aux habitants âgés de 6 à 25 ans, et elles seront vendues au prix de 7 euros aux habitants âgés de 25 à 30 ans.

Il est conseillé de réserver vos cartes en mairie, et ce jusqu'à fin septembre.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Demande de subvention pour un stage à l'étranger, décision reportée au prochain conseil,
- Réunion ONF avec les conseillers municipaux, le 02 juillet en mairie à 20h30, relative au futur plan de gestion de la forêt 2018-2034,
- Proposition d'achat de la tonne à eau actuellement prêtée à la commune.

Clôture de la séance : 23h00.

CM du 18 juin 2018

